

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Nombre de membres

Séance du Lundi 27 octobre 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Deux mille vingt cinq

Et le vingt-sept octobre.

Date de la Convocation

21 octobre 2025

à 18 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

21 octobre 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET
Catherine, JAUZION Bruno
Absents excusés : DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Approbation du PV de la séance du 18 septembre 2025

1- Mise en place du temps partiel de droit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE

D'ADOPTER les modalités d'organisation du temps partiel de droit ainsi proposées.

DE FIXER à la date du 1^{er} novembre 2025 l'application desdites modalités et de préciser qu'elles seront applicables aux
fonctionnaires titulaires, stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public dans les conditions précitées.

DE CHARGER l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des nécessités de service et dans le
respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que dans les conditions fixées par la présente délibération.

POUR : Unanimité

**2- Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire des
agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque santé.**

le conseil municipal DECIDE :

de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la
complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte l'âge de l'agent :

En application des critères retenus, le montant MENSUEL de la participation est fixé comme suit :

Jusqu'à 35 ans participation de **15 € par mois**

Au-delà de 35 ans jusqu'à 55 ans participation de **25 € par mois**

Au-delà de 55 ans participation de **35 € par mois**

La participation sera versée directement à l'agent.

La participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

POUR : Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 27 octobre 2025

Le Maire, Denise GARCIA

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Séance du Lundi 27 octobre 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Deux mille vingt cinq

Et le vingt-sept octobre

Date de la Convocation

21 octobre 2025

à 18 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

21 octobre 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET
Catherine, JAUZION Bruno

Absents excusés : DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

3- Modification des statuts du SEBA – retrait communes les Assions et Malbosc

Le conseil municipal Autorise le retrait des communes des Assions et de Malbosc pour la compétence 1 (eau potable - production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable – production et fourniture d'eau en gros) du syndicat. **POUR : Unanimité**

4- Assurance risques statutaires contrat groupe

La collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance, la collectivité adhère actuellement au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025, compte tenu des avantages d'une consultation groupée, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée du contrat : 4 ans – 1^{er} janvier 2026/31 décembre 2029

Contrat souscrit en capitalisation

Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques

Garantie des taux 2 ans (01/01/2026 au 31/12/2027) sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser.

Après discussion, le Conseil municipal approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à cette affaire. **POUR : Unanimité**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 27 octobre 2025

Le Maire, Denise GARCIA

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Séance du Lundi 27 octobre 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Deux mille vingt cinq

Et le vingt-sept octobre

Date de la Convocation
21 octobre 2025

à 18 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage
21 octobre 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET
Catherine, JAUZION Bruno
Absents excusés : DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

5- Mise à jour RIFSEEP (Régime Indemnitaire)

Il convient de mettre à jour les catégories du personnel bénéficiaires étant donné l'évolution de carrière des agents.
Après discussion, le conseil municipal approuve la mise à jour de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle. **POUR : 8 ABSTENTION : 2**

6- Evolution d'un poste d'adjoint technique à adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe afin de permettre à un personnel
en place de bénéficier d'un avancement de grade au vu de son ancienneté à compter du 1^{er} décembre 2025 pour une
durée hebdomadaire de 21, 99 heures. **POUR : 9 ABSTENTION : 1**

7- Décision modificative budgétaire – Ajournée

8- Changement itinéraire GR4

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,
Approuve le projet de modification de l'itinéraire du GR4 sur le territoire de la commune de Grospierres
POUR : Unanimité

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

**Fait et délibéré, 27 octobre 2025
Le Maire, Denise GARCIA**

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Séance du Lundi 27 octobre 2025

Deux mille vingt cinq

Et le vingt-sept octobre

Date de la Convocation

21 octobre 2025

à 18 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

21 octobre 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET
Catherine, JAUZION Bruno

Absents excusés : DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**9- Fixation du montant de la contre-valeur pour la redevance sur la performance des
systèmes d'assainissement collectif**

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant 2026 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0,0093 €/m3.
- de charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération autant que besoin, notamment de la communiquer dans les meilleurs délais au délégataire du service d'assainissement pour permettre l'application de la contre-valeur sur toutes les factures qu'il émettra l'année prochaine. **POUR : 9 CONTRE : 1**

10- Création d'un marché alimentaire hebdomadaire

Le conseil municipal autorise la création d'un marché communal hebdomadaire, les droits de place seront gratuits toutefois une participation sera demandée pour tout branchement électrique d'un montant de 0,50 € / Kwh en fonction de la consommation.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

POUR : Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 27 octobre 2025

Le Maire, Denise GARCIA

